

Date : 30/12/2023

Lien : [« Ouvrir le capital de son entreprise : tout n'est que question de momentum » | Investir \(lesechos.fr\)](#)

« Ouvrir le capital de son entreprise : tout n'est que question de momentum »

Par Bertrand Thimonier, CEO et fondateur d'Adviso Partners.



Afin de financer son développement à l'international et la montée en gamme de ses équipements, la société Otico, leader de la conception et la commercialisation de solutions roulantes pour l'équipement de machines agricoles, a récemment ouvert son capital à des actionnaires minoritaires. Quelques semaines auparavant, c'était au tour du spécialiste des matériaux d'isolation biosourcée, Semin, de faire de même dans un souci d'accélérer sa croissance, ainsi que du Groupe SGT. Acteur majeur des emballages en PET vierge et PET recyclé pour liquides alimentaires, ce dernier s'est tourné pour la première fois vers des fonds d'investissement pour réaliser la transmission de l'entreprise familiale. A l'instar de ces PME-ETI régionales, de nombreuses autres ont bouclé, au cours des derniers mois, des opérations similaires. Bien que certains dirigeants-actionnaires, certes de moins en moins nombreux, demeurent réticents à cette perspective, surtout au sein des sociétés familiales, les bénéfices de telles opérations ne sont pourtant plus à démontrer : capacité à financer des investissements stratégiques grâce à la levée de fonds ; capitalisation sur le réseau du nouveau partenaire pour accélérer sa croissance ; structuration de la gouvernance ; développement de la culture d'entreprise ; apport de compétences et d'expertises que le chef d'entreprise ne possède pas en interne ; préparation de la transmission en vue de se concentrer sur de nouveaux projets (changement de vie, retraite, altruisme, etc.).

Plus que le « pourquoi », le « qui » et le « quand »

Plus que le « pourquoi », les deux enjeux principaux autour d'une ouverture du capital sont bien entendu le « qui », mais aussi le « quand », c'est-à-dire le timing idoine pour concrétiser cette dernière.

Les Echos

Date : 30/12/2023

Lien : [« Ouvrir le capital de son entreprise : tout n'est que question de momentum » | Investir \(lesechos.fr\)](#)

Parfois, le choix du momentum s'impose il est vrai à l'entreprise, soit parce qu'il en va de sa survie à l'aune d'une situation financière dégradée, soit parce qu'elle risque de passer à côté d'une opportunité de développement – comme une acquisition – que ses ressources existantes ne lui permettent pas de saisir. Parfois, le dirigeant-actionnaire peut également recevoir des marques d'intérêt, si attrayantes en termes de valorisation qu'il se décide à sauter le pas. Pour autant, ces cas de figure ne constituent pas la majorité du genre. De fait, l'« anticipation » est bel et bien le maître-mot en matière d'ouverture du capital. En raison de ses diverses implications sur l'organisation, la stratégie à court et moyen termes, la séquence des indicateurs de rentabilité d'une année sur l'autre et le devenir de l'entreprise, ce chantier implique logiquement de définir en amont les objectifs recherchés. Cette phase de réflexion préalable réalisée, le « bon moment » est alors venu d'envisager le lancement officiel du processus. Une période particulièrement chronophage puisqu'elle comprend notamment la formalisation du projet pour l'entreprise, l'élaboration de documents techniques (business plan, info-memo qui présente la société et son projet, audits financiers...), la recherche de candidats suivie de l'identification du bon partenaire, puis les négociations sur son prix, sa structuration et les conditions du futur pacte d'actionnaires. Toutes choses étant égales par ailleurs, plusieurs mois sont nécessaires pour mener à bien la transaction... tout en gardant à l'esprit que le « bon moment » dépend aussi de facteurs exogènes, comme l'état de la conjoncture économique, les modalités d'accès au financement du moment, l'appétit des investisseurs financiers pour des actifs évoluant dans le secteur d'activité de l'entreprise concernée ou encore la dynamique capitalistique des concurrents.

Propre à chacun, le momentum d'une ouverture du capital peut in fine se résumer comme l'instant où les attentes de l'ensemble des parties se trouvent satisfaites. Ne cherchez donc ni calendrier-type, ni période idoine dans l'année pour enclencher un tel projet. Pour notre part, nous nous assurons que le momentum du dirigeant, de l'entreprise et du marché soient toujours alignés. Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'il n'y a jamais de « mauvais moment » pour commencer à y réfléchir.